

## Premiers Secours Citoyen (PSC)

**Public visé :** Tout public âgé de 10 ans minimum

**Prérequis :** Aucun

**Objectifs :** Acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

**Contenu :** Protection – Alerte – Malaises – Perte de connaissance – Arrêt cardiaque – Obstruction des voies aériennes – Traumatisme – Plaies -brûlures – Hémorragies

**Durée :** 7 heures

**Modalités pratiques et logistiques :** Formation sur une journée complète ou 2 demies-journée, pas de restauration prévue

**Délais d'accès à la formation :** Inscription par téléphone jusqu'à 10 candidats, pré-inscription possible sur internet

**Accessibilité aux personnes handicapées :** pour toutes personnes voulant s'inscrire, prendre contact avec le secrétariat via l'adresse mail ou téléphone pour vérifier l'accessibilité de la formation.

**Lieu de la formation :** BLOIS (SDIS41) – Centres de secours du département de Loir-et-Cher en fonction des disponibilités d'accueil – Sur site (entreprises, collectivités)

**Présentation de l'équipe pédagogique :** Les formateurs autorisés à animer ces formations « PSC » doivent être titulaires du certificat de compétence, à jour de formation continue, soit de « formateur en premiers secours civique » ; soit de « formateur au premiers secours en équipe ».

Les titulaires du certificat de « formateur sauveteur-secouriste du travail » (FSST), à jour de formation de maintien et actualisation des compétences, sont également autorisés à dispenser l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen ».

**Méthodes mobilisées / Modalités d'évaluation :** Exposés théoriques, démonstration pratiques et apprentissage des gestes, mises en situations professionnelles.

- **arrêté du 21 décembre 2016 : les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1<sup>er</sup> secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.**

Participer à toute la formation, réaliser tous les gestes de secours lors de l'apprentissage et participer au moins une fois comme sauveteur à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...).

**Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences :** Tous les blocs de compétences doivent être validés.

**Equivalences, passerelles :** NON

**Suites de parcours :** NON

**Débouchés :** Prérequis pour des examens ou concours (Assistants maternels, licence de taxi, professeurs des écoles...)

**Taux d'obtention des certifications préparées :** 100 % de réussite

**Documentation utile :** Un livret « Premiers Secours Citoyen » est remis à chaque participant à l'issue de la formation

**Tarifs :** 60 euros par personnes – Forfait de groupe (6 à 10 stagiaires) : 550 € / groupe

**Contact :** UDSP 41 – [udsp41@sdis41.fr](mailto:udsp41@sdis41.fr) - 02 46 92 96 90